

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

17

SUR 100

Le gouvernement du Niger met à la disposition du public **très peu** d'informations budgétaires.

PARTICIPATION DU PUBLIC

4

SUR 100

Le gouvernement du Niger donne **peu d'opportunités** au public de participer au processus budgétaire.

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

73

SUR 100

PAR LE PARLEMENT
Le pouvoir de contrôle budgétaire du parlement est **adéquat** au Niger.

50

SUR 100

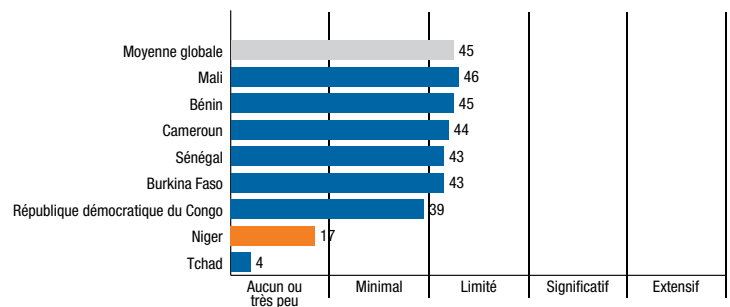
PAR LA COUR DES COMPTES
Le pouvoir de contrôle budgétaire de l'institution supérieure de contrôle est **limité** au Niger.

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

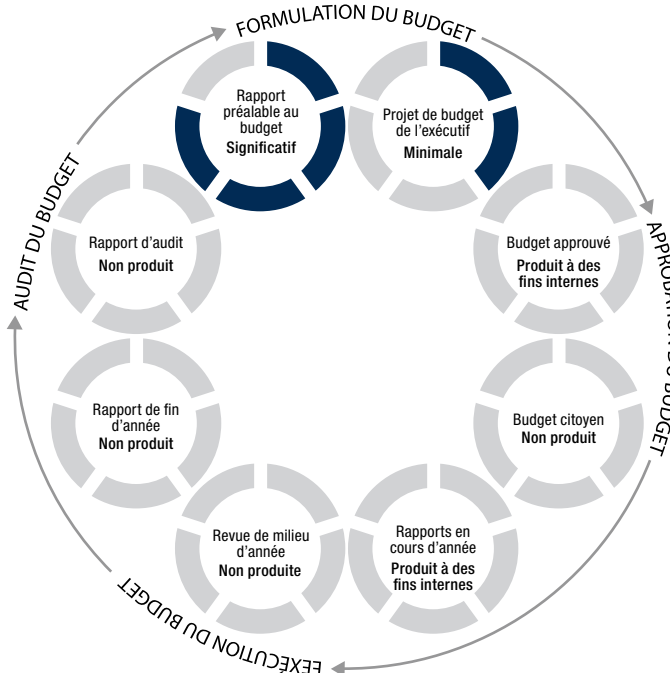
L'Enquête sur le Budget Ouvert utilise 109 indicateurs pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement central met à la disposition du public les huit documents budgétaires clés en temps opportun et si les données contenues dans ces documents sont exhaustives et utiles.

Chaque pays est noté sur un score de 100 qui détermine son classement dans l'Indice sur le Budget Ouvert- la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire dans le monde.

Comparaison régionale

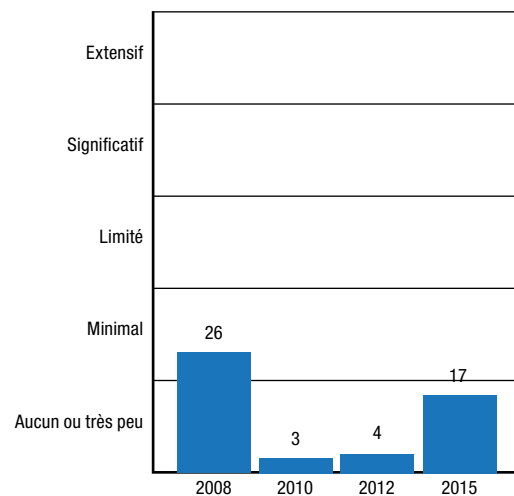


Utilité des informations budgétaires tout au long du cycle budgétaire



Le score de 17 sur 100 obtenu par le Niger est beaucoup plus faible que le score moyen global qui est de 45.

Évolution de la transparence au fil du temps



Note: Les termes suivants sont utilisés pour qualifier l'utilité des documents: **Non produit, Publié trop tard, Produit à des fins internes, Très peu, Minimal, Limité, Substantiel, Extensif**

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

La disponibilité des documents budgétaires au fil du temps

Document	2008	2010	2012	2015
Rapport préalable au budget	●	●	●	●
Projet de budget de l'exécutif	●	●	●	●
Budget approuvé	●	●	●	●
Budget citoyen	●	●	●	●
Rapports en cours d'année	●	●	●	●
Revue de milieu d'année	●	●	●	●
Rapport de fin d'année	●	●	●	●
Rapport d'audit	●	●	●	●

● Non produit / Publié trop tard ● Produit à des fins internes ● Publié

Le score de 17 de l'Indice sur le Budget Ouvert obtenu par le Niger en 2015 est bien supérieur au score enregistré en 2012.

Pourtant, le gouvernement du Niger ne s'est pas montré constant concernant les documents qu'il a rendus publics au cours d'une année donnée.

Depuis 2012, le gouvernement du Niger a augmenté la quantité d'informations budgétaires qu'il met à la disposition du public en :

- Publiant le Rapport préalable au budget et le Projet de budget de l'exécutif.

Cependant, le gouvernement du Niger a diminué la quantité d'informations budgétaires qu'il met à la disposition du public en :

- Produisant le Budget approuvé à des fins internes uniquement.

En outre, le gouvernement du Niger n'a pas fait de progrès dans les domaines suivants :

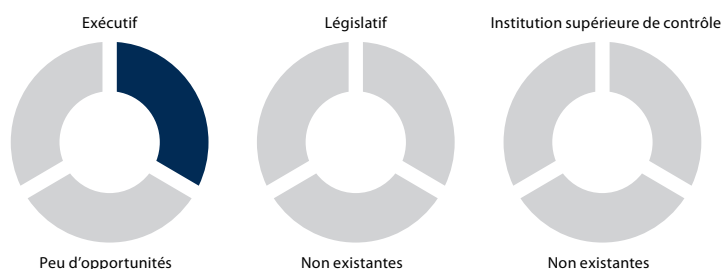
- Il n'a pas rendu public les Rapports en cours d'année et le Rapport de fin d'année.
- Il n'a pas produit le Budget citoyen, la Revue de milieu d'année et le Rapport d'audit.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Des preuves suggèrent que la transparence à elle-seule ne suffit pas pour améliorer la gouvernance, et que la participation du public en matière de budgétisation peut optimiser les résultats positifs associés à une plus grande transparence budgétaire.

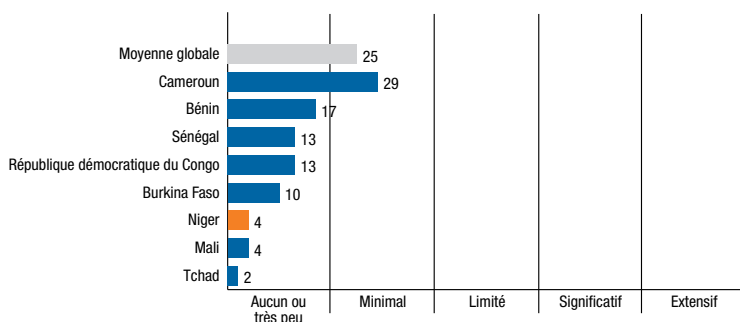
Pour mesurer la participation du public, l'Enquête sur le Budget Ouvert évalue la mesure dans laquelle le gouvernement offre des possibilités au public de participer aux processus budgétaires. Ces opportunités doivent être proposées tout au long du cycle budgétaire par le corps exécutif, le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle.

Les opportunités de participation du public



Le score de 4 sur 100 enregistré par le Niger indique que le gouvernement offre **peu d'opportunités** au public de participer au processus budgétaire. Ce score est largement inférieur à la moyenne globale de 25.

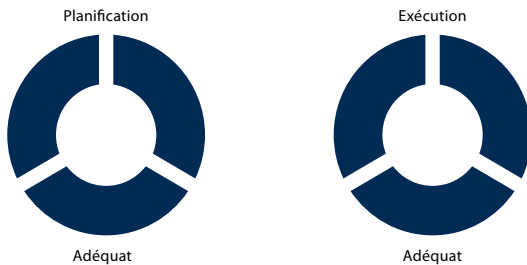
Comparaison régionale



CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

L'Enquête sur le Budget Ouvert examine la mesure dans laquelle le Parlement et les institutions supérieures de contrôle assurent un contrôle efficace du budget. Ces institutions jouent un rôle essentiel - souvent inscrit dans les constitutions nationales - dans la planification des budgets et dans la supervision de leur mise en œuvre.

Pouvoir de contrôle du Parlement



Le Parlement assure un contrôle **adéquat** pendant les phases de planification et d'exécution du cycle budgétaire.

Le Parlement ne procède pas à un débat préalable au budget. Il n'y a pas de consultations régulières sur les questions budgétaires entre l'exécutif et le Parlement. Tant au niveau légal qu'au niveau de la pratique, le Parlement

n'est pas consulté avant toute dépense de fonds d'urgence qui n'a pas été identifiée dans le Budget approuvé.

Pouvoir de contrôle de la Cour des comptes



L'Institution supérieure de contrôle a un pouvoir de contrôle budgétaire **limité**.

En vertu de la loi, elle dispose de toute latitude pour procéder à des audits comme elle l'entend. En outre, le responsable de l'institution supérieure de contrôle ne peut pas être démis de ses fonctions sans une approbation législative ou judiciaire, ce qui renforce son indépendance. Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat et aucun système d'assurance de la qualité des audits n'est en place.

RECOMMANDATIONS

Améliorer la transparence

Le Niger doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la transparence budgétaire :

- Publier le Budget approuvé, les Rapports en cours d'année et le Rapport de fin d'année.
- Améliorer l'exhaustivité du Projet de budget de l'exécutif en présentant davantage d'informations sur la classification des dépenses pour l'exercice en cours et sur la classification des dépenses pour les années à venir.

Améliorer la participation

Le Niger doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la participation budgétaire :

- Mettre en place des mécanismes crédibles et efficaces (par exemple, des audiences publiques, des groupes de réflexion) pour recueillir les différentes opinions du public sur les questions relatives au budget.
- Organiser des audiences législatives sur les budgets des ministères, des départements et des agences spécifiques, ainsi que sur les rapports d'audit, pendant lesquelles les témoignages du public pourraient être entendus.
- Établir des mécanismes formels pour que le public aide l'institution supérieure de contrôle à formuler son programme d'audit et participe aux enquêtes d'audit.

Améliorer le contrôle budgétaire

Le Niger doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer le contrôle budgétaire :

- Assurer que le Parlement organise un débat pré budgétaire et que les conclusions soient illustrées dans le Budget approuvé.
- Tant au niveau légal qu'au niveau de la pratique, il convient d'assurer que le Parlement soit consulté avant toute dépense de fonds d'urgence qui n'a pas été identifiée dans le Budget approuvé.
- Assurer que l'institution supérieure de contrôle dispose de suffisamment de fonds pour remplir son mandat, tel que défini par un organisme indépendant (à savoir, le Parlement ou le système judiciaire).

MÉTHODOLOGIE

L'Enquête sur le Budget Ouvert utilise des critères reconnus au niveau international mis en place par des organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI). L'Enquête sur le Budget Ouvert est un instrument de recherche basé sur les faits qui utilise des phénomènes facilement observables pour évaluer ce qui se passe dans la pratique. L'ensemble du processus de recherche a pris plus de 18 mois entre mars 2014 et septembre 2015 et a impliqué près de 300 experts dans 102 pays. L'Enquête a quelque peu été révisée depuis la version de 2012 afin de refléter les nouveaux développements des bonnes pratiques acceptées et de renforcer des questions individuelles. Une discussion complète de ces changements peut être consultée dans une note technique sur la comparabilité de l'Indice sur le Budget Ouvert au fil du temps (voir ci-dessous).

Les conclusions des travaux de recherche sont généralement étayées par des citations et des commentaires, y compris des références à un document public, une déclaration publique par un fonctionnaire du gouvernement ou des commentaires issus d'un entretien en face-à-face avec un fonctionnaire du gouvernement ou toute autre partie bien informée.

L'Enquête est compilée à partir d'un questionnaire rempli pour chaque pays par des experts budgétaires indépendants qui ne sont pas associés au gouvernement national. Le questionnaire de chaque pays est ensuite examiné indépendamment par un expert anonyme qui n'est en aucun cas associé au gouvernement. En outre, l'IBP invite les gouvernements nationaux à commenter les résultats préliminaires de l'Enquête et prend ces commentaires en compte avant de finaliser les conclusions de l'Enquête.

En dépit de ses tentatives répétées, l'IBP n'a pas réussi à obtenir les commentaires sur les résultats préliminaires du Questionnaire sur le Budget Ouvert de la part du gouvernement du Niger.

Les travaux de recherche nécessaires pour compléter la présente Enquête sur le Budget Ouvert de ce pays ont été réalisés par :

Hassane Boukar
Alternative Espaces Citoyens
72 Rue Ci 47 Cite Poudrière
BP 10948
Niamey
Niger
hassane.boukar@gmail.com

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site

www.openbudgetsurvey.org, notamment :

- L'Enquête sur le Budget Ouvert 2015 : Le Rapport global.
- Les séries de données individuelles pour chacun des 102 pays étudiés.
- La note technique sur la comparabilité de l'Indice sur le Budget Ouvert au fil du temps.